

OBJET FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES

APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE
AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES

FAVORISER LA REUSSITE EDUCATIVE

La Ville procède à l'achat de denrées alimentaires pour assurer la distribution des repas dans les cantines scolaires des écoles primaires et maternelles ainsi que dans le cadre des activités extra scolaires (centre de lecture, mercredi jeunesse, centres aérés, ...)

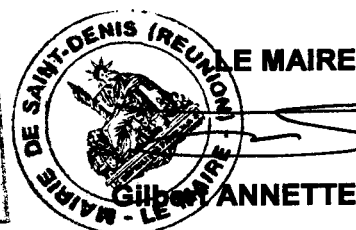
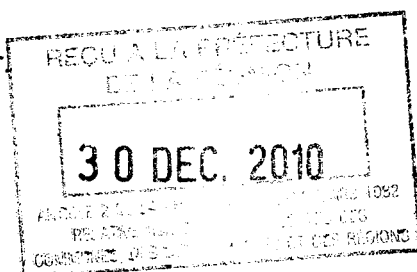
Conformément à l'analyse des besoins, le marché est composé de 27 lots dont 12 lots individuels et 15 familles de produits, pouvant donner lieu chacun à un marché distinct conformément à l'article 10 du CMP (décomposition en annexe 1).

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 2 décembre 2010, a proposé le classement annexé à la présente Délibération pour chacun des lots (annexe 2). Après vérification de leur situation fiscale et sociale, les entreprises classées en première position ont été retenues.

Je vous demande, en conséquence :

- 1° de prendre acte du lancement de la procédure ;
- 2° de valider la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :
 - procédure d'appel d'offres ouvert (articles 10, 33, 57 à 59, et 77 du Code des Marchés Publics) ;
 - marché décomposé en 27 lots dont le détail est annexé à la présente Délibération ;
 - marché à bons de commande fixant un montant minimum et maximum pour les lots 1 à 27 (confer en annexe 1) ;
 - les commandes s'effectueront conformément aux prix unitaires TTC ;
 - durée : du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011 comme il est fait mention dans l'avis d'appel public à la concurrence ;
 - enveloppe budgétaire : estimation prévisionnelle de 2 134 529 € HT, les crédits définitifs seront inscrits au Budget principal 2011, sous le chapitre 606 - article 23 ;
- 3° de m'autoriser à signer les marchés avec les entreprises retenues, classées en première position par la Commission d'Appel d'Offres, et à jour de leurs cotisations sociales et fiscales.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer



OBJET FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES
APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE
AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu le rapport de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 2 décembre 2010 ;

Sur le RAPPORT N° 10/7-19 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur MAILLOT Gérald, 3ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Projet Educatif Global ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Prend acte du lancement de la procédure de consultation pour la fourniture de denrées alimentaires.

ARTICLE 2

Valide la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché :

- procédure d'appel d'offres ouvert (articles 10, 33, 57 à 59, et 77 du Code des Marchés Publics) ;
- marché décomposé en 27 lots dont le détail est annexé à la présente Délibération ;
- marché à bons de commande fixant un montant minimum et maximum pour les lots 1 à 27 (confer en annexe 1) ;
- les commandes s'effectueront conformément aux prix unitaires TTC ;
- durée : du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011 comme il est fait mention dans l'avis d'appel public à la concurrence ;

Délibération n° 10/7-19

- enveloppe budgétaire : estimation prévisionnelle de 2 134 529 € HT, les crédits définitifs seront inscrits au Budget principal 2011, sous le chapitre 606 - article 23.

ARTICLE 3

Autorise le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues, classées premières par la Commission d'Appel d'Offres, et à jour de leurs cotisations sociales et fiscales.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 28 DEC. 2010

 **LE MAIRE**
[Signature]
Gilbert ANNETTE

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA RÉUNION
30 DEC. 2010
ARTICLE 2 DE LA LOI N° 20-103 DU 2 MARS 1982
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES
CIToyENS, DES DÉPARTÉMENTS ET DES RÉGIONS

FOUNITURES DE DENREES ALIMENTAIRES - ANNEE 2011

13

LOT	DENREES ALIMENTAIRES	Unité	Montant mini HT	Montant maxi HT
1	LAIT NATURE (1 LT)	litre	80 400	129 310
2	RIZ 1/2 luxe	kg	43 200	72 000
3	BAGUETTES	u	59 800	72 000
4	COKTAIL DE FRUITS FRAIS	kg	24 000	55 000
5	COKTAIL DE FRUITS TROPICAUX	kg	24 000	55 000
6	SANDWICHES PREPARES	u	5 130	13 680
7	ANANAS entier épluché	kg	115 200	160 000
8	BANANE	u	118 206	135 320
9	PASTEQUE	kg	29 646	36 600
10	MANGUE	kg	28 800	64 000
11	ANANAS entier non préparé	kg	2 570	5 250
12	GERME DE SOJA	kg	6 624	8 855

FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES - ANNEE 2011

213

Lots	Intitulé des lots	Unité	Qté indicative non contractuelle	Montant mini HT	Montant maxi HT
13	13 - FAMILLE VIANDE DE BŒUF				
	BOEUF (carry)	kg	5 000	63 000,00	113 400,00
	BŒUF EMINCE	kg	5 000		
14	14 - FAMILLE PATISSERIE SURGELEE				
	ECLAIR CHOCOLAT	u	72 000	72 000,00	100 000,00
	ECLAIR VANILLE	u	72 000		
15	15 - FAMILLE PAINS				
	PAIN DIETETIQUE	u	16 000	23 120,00	36 240,00
	PAIN COMPLET	u	8 000		
PAIN VIENNOIS	u	8 000			
16	16- FAMILLE FECULENTS				
	PATE ALIMENTAIRE	kg	3 060	25 397,00	46 689,00
	PATE ALIMENTAIRE TROIS COULEURS	kg	1 980		
	PUREE	bte	1 440		
SEMOULE SA//5KG	kg	1 440			
17	17 - FAMILLE YAOURTS				
	CREME DESSERT INDIVIDUEL (frais) 125 gr	u	115 200	242 302,00	397 160,00
	FLAN VANILLE (100gr)	u	198 000		
	YAOURT AUX FRUITS (mrcx) (100gr)	u	135 000		
	YAOURT FERME AROMATISE	u	112 500		
YAOURT FERME SUCRE	u	288 000			
18	18 - FAMILLE FROMAGES FRAIS				
	FROMAGE BLANC 20% MG	u	430	41 350,00	59 450,00
	FROMAGE BLANC SUCRE	u	140 000		
19	19 - FAMILLE LEGUMES SURGELES				
	BROCOLIS SURGELE	kg	1 440	42 117,00	66 632,00
	EPINARD SURGELE	kg	5 310		
	HARICOT BEURRE SURGELE	kg	3 150		
	HARICOT VERT SURGELE	kg	3 150		
	LEGUMES POUR COUSCOUS SURGELE	kg	2 700		
	LEGUMES RATATOUILLE SURGELE	kg	1 350		
	MACEDOINE DE LEGUMES SURGELE	kg	900		
	PETIT POIS TRES FIN SURGELE	kg	1 800		
POMME FRITE SURGELEE 1er prix	kg	6 300			
POMME SAUTEE SURGELEE	kg	6 300			
20	20 - FAMILLE LEGUMES 4eme GAMME				
	MELANGE pour SHOP SUEY	kg	4 752	34 798,00	46 830,00
	BETTERAVE CUIE ENTIERE	kg	3 200		
	ACHARD DE LEGUMES	kg	4 320		
BREDES	kg	3 096			

3/3

Lots	Intitulé des lots	Unité	Qté indicative non contractuelle	Montant mini HT	Montant maxi HT
21	21 - FAMILLE LEGUMES 1			138 188,00	206 632,00
	CONCOMBRE	kg	19 200		
	CHOU	kg	19 200		
	CHOUCOU	kg	11 520		
	PETITE TOMATE	kg	12 000		
	COURGETTE	kg	13 600		
	CITROUILLE	kg	12 800		
	POMME DE TERRE	kg	12 800		
	CHOU FLEUR	kg	4 320		
22	22 - FAMILLE LEGUMES 2			45 768,00	65 960,00
	LAITUE	kg	6 400		
	BREDE PET SAÏ CHINOIS	kg	7 200		
	PETIT PIMENTS	kg	612		
	AUBERGINE	kg	6 400		
	CRESSON	kg	1 440		
	GROS PIMENT	kg	360		
	POIVRON	kg	216		
23	23 - FAMILLE EPICES FRAIS			8 028,00	11 063,00
	THYM	kg	612		
	PERSIL	kg	612		
	OIGNON VERT	kg	612		
	CORIANDE	kg	101		
	BASILIC	kg	101		
	MENTHE	kg	72		
	GINGEMBRE	kg	144		
24	24 - FAMILLE FRUITS			73 440,00	93 600,00
	MANDARINE	u	135 000		
	CLEMENTINE	u	135 000		
	TANGOR	u	72 000		
25	25 - FAMILLE LEGUMES TUBERCULEUX			1 098,00	3 860,00
	PATATE DOUCE	kg	300		
	SONGE	kg	300		
26	26 - FAMILLE EPICERIE RAFFINEE			3 414,00	5 807,00
	SIROP DE CANNE	bille	936		
	SUCRE en DOSES	u	2 160		
	SUCRE ROUX	kg	1 260		
27	27 - FAMILLE SAUCES ET CONDIMENTS			61 138,00	96 891,00
	FOND BLANC DE VOLAILLE	bte	2		
	FOND DE VEAU	bte	5		
	FUME DE POISSON	bte	2		
	HARISSA	bte	63		
	HUILE	bille	18 000		
	KETCHUP	fl	2 160		
	MAYONNAISE	fl	1 296		
	PATE D'ARACHIDE	bte	1 440		
	SAUCE DE SOJA	bille	1 260		
	SAUCE D'HUITRE	bille	450		
	VIN DE CUISINE	litre	540		
VINAIGRE	bille	1 800			

FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES

Dans sa séance du 2 décembre 2010, la CAO a proposé le classement suivant pour chacun des lots.

Lot 1	- <u>CILAM (seule offre reçue)</u>
Lot 2	<u>Infructueux (aucune offre reçue)</u>
Lot 3	1 Nouvelle Gerbe d'Or 2 <u>RSDI</u>
Lot 4	1 International Société 2 <u>REUNICO</u>
Lot 5	1 International Société 2 <u>REUNICO</u>
Lot 6	<u>Déclaré sans suite</u>
Lot 7	1 JNY 2 International Société 3 <u>REUNICO</u>
Lot 8	1 JNY 2 <u>International Société</u>
Lot 9	1 International Société 2 <u>JNY</u>
Lot 10	1 International Société 2 <u>JNY</u>
Lot 11	1 International Société 2 <u>JNY</u>

FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES

Lot 12	1 JNY 2 International Société
Lot 13	Déclaré sans suite
Lot 14	Déclaré sans suite
Lot 15	- RSDI
Lot 16	- REUNICO
Lot 17	1 SORELAIT 2 CILAM
Lot 18	- CILAM
Lot 19	- SOCOVIA
Lot 20	1 JNY 2 International Société
Lot 21	1 JNY 2 International Société
Lot 22	1 JNY 2 International Société
Lot 23	1 JNY 2 International Société
Lot 24	Déclaré sans suite (besoin à redéfinir)

FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES

page 3/ 3

Lot 25

- 1 JNY
 - 2 International Société
-

Lot 26

Infructueux (aucune offre reçue)

Lot 27

- MASCARIN
-

30 DEC 2019

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
En séance du 18/12/2019
En annexe à la Délibération N° 2019-19

LE MAIRE

